



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0202

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster lumière pour leur programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

**Conseil du 23 mars 2015****Délibération n° 2015-0202**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster lumière pour leur programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2008, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015 positionne, dans sa stratégie de développement économique, les cleantech comme un ensemble de filières d'excellence porteuses d'innovation, de création de valeur et d'emplois. Les cleantech se définissent comme les produits et services qui permettent d'optimiser les consommations de ressources naturelles, et/ou de mesurer et réduire les impacts environnementaux des activités humaines, qu'elles soient productives ou non. L'économie « Cleantech » dépasse aujourd'hui les éco-industries traditionnelles qui recouvraient habituellement le secteur de l'environnement, pour concerner désormais l'ensemble des écotecnologies qui irriguent et traversent l'ensemble des secteurs industriels et des services.

La présence de pôles de compétitivité et de clusters (Axelera, LUTB Transport and Mobility Systems, Tenerrdis, Techtera, Cluster Lumière, etc.), d'un tissu académique d'excellence (CNRS, INSA, IRSTEA, etc.) ainsi que d'équipements structurants labellisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (plateformes mutualisées d'innovation, instituts de transitions énergétiques, etc.) témoigne de la dynamique locale en matière de technologies environnementales.

La politique de soutien aux « cleantech » s'est principalement structurée via le soutien aux pôles de compétitivité, le soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement labellisés par ces pôles dans le cadre du fonds unique interministériel, ainsi que le soutien aux plateformes issues de la dynamique impulsée par les pôles de compétitivité.

Au sein des cleantech, la Métropole de Lyon a fixé trois niveaux de priorités relatifs aux filières soutenues :

- en priorité 1 : les filières chimie, mobilité, et énergie,
- en priorité 2 : les filières matériaux, métrologie et recyclage,
- en priorité 3 : les filières ingénierie, bâtiment durable, sites et sols pollués ainsi qu'eau et assainissement.

**Objectifs de la politique publique**

Le soutien aux cleantech vise notamment à :

- contribuer au développement de ces filières ayant un poids économique considérable sur le territoire,
- promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement,
- soutenir les technologies innovantes qui permettront à l'industrie de se renouveler et de perdurer, assurant ainsi la pérennité du tissu économique local,
- encourager les actions visant à réussir la transition énergétique vers des énergies décarbonnées,
- se positionner au plus près des technologies pouvant permettre de répondre aux défis sociétaux dans le cadre des compétences de la collectivité,
- capitaliser sur les compétences académiques d'excellence présentes sur le territoire et de les mettre au service du tissu économique local,
- encourager l'innovation dans un secteur porteur, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises aux niveaux local, national et international.

Les pôles de compétitivité Axelera, LUTB TMS, Techtera, Tenerrdis et le Cluster Lumière s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles de la stratégie cleantech de la Métropole de Lyon. Par ailleurs, leur action permet de promouvoir les compétences locales, de renforcer les liens entre les entreprises locales et les centres de recherche et développement (R&D) pour développer l'innovation et la collaboration entre grands groupes et petites et moyennes entreprises (PME), d'accompagner le développement des PME, renforçant ainsi les filières locales et la création d'emplois.

### **Bilan général de l'action des pôles de compétitivité cleantech et du cluster Lumière**

Les actions poursuivies par les pôles de compétitivité Axelera, LUTB TMS, Techtera ainsi que le Cluster Lumière depuis leur création (2005 pour les pôles de compétitivité, 2008 pour le cluster Lumière) présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. En effet, les principaux résultats pour le territoire de la politique des pôles sont les suivants :

- les missions de montage de projets collaboratifs de recherche et développement, l'accompagnement des PME vers l'innovation, la structuration de projets labellisés dans le cadre du programme d'investissement d'avenir permettent de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité et de générer de la croissance et des emplois au sein des adhérents des pôles,
- forte implication des grands groupes et proximité avec la Métropole de Lyon dans la conduite de sa politique de développement économique,
- reconnaissance de l'image de Lyon, dans les filières soutenues,
- renforcement de l'attractivité de la métropole lyonnaise via de nombreuses implantations d'entreprises et d'établissements,
- création de grands projets structurants, avec notamment les plateformes d'innovation Axel'One, les instituts de transition énergétique (IDEEL et SuperGrid).

#### **1) Pôle de compétitivité Axelera**

Le secteur industriel de la chimie - l'environnement tient une place prédominante en région Rhône-Alpes, représentant la deuxième filière régionale en matière de chiffre d'affaires et comptabilisant près de 48 000 emplois. L'ambition stratégique du pôle Axelera consiste à développer une filière industrielle permettant de conjuguer chimie et environnement et de devenir un pôle industriel leader en Europe. Axelera représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur de la filière des écotechnologies que la Métropole de Lyon met en œuvre. Fin 2014, le pôle compte 309 adhérents, dont 234 entreprises parmi lesquelles 157 PME et 20 start-up ainsi que 56 acteurs académiques de recherche et formation.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014**

Par délibération n° 2014-4453 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait subventionné à hauteur de 100 000 € le fonctionnement d'Axelera pour son programme d'actions 2014. Par ailleurs, le Département du Rhône avait financé le fonctionnement du pôle à hauteur de 20 000 €.

Le plan d'actions 2014 s'est traduit par :

- l'émergence, la labellisation et le financement de projets de R&D, la labellisation et l'accompagnement à la mobilisation de financements pour 26 projets de R&D collaboratifs, dont 10 projets financés dans le cadre du fonds unique interministériel, ainsi que l'organisation de journées de valorisation et de promotion de projets terminés et en cours,
- le développement de l'offre de services aux PME et ETI comprenant l'accompagnement des start-up à la levée de fonds (via la création de l'Axelera Invest Club), l'organisation de séances de sensibilisation et formation sur les leviers de l'innovation et sur la propriété intellectuelle, l'accompagnement à l'export, la mise en réseau, etc,
- le développement d'actions orientées vers le développement de liens commerciaux entre PME et grands groupes via notamment plusieurs réunions de l'Axelera business club,
- des liens renforcés avec les territoires, notamment le Grand Lyon, dans le cadre de la promotion de l'Appel des 30,
- la conduite d'actions de développement à l'international notamment en Europe avec la participation à plusieurs projets et partenariats public-privés européens, ainsi que via l'approfondissement des relations avec les clusters partenaires, l'organisation de missions collectives à l'étranger,
- des actions de mise en visibilité du pôle et de la filière.

## b) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Le pôle continuera en 2015 à déployer sa feuille de route stratégique, finalisée en 2013. Les efforts porteront notamment sur la création de valeur et le développement à l'international. Les actions du pôle se déclineront comme suit :

- accompagnement à la structuration et à la mise en œuvre de projets de R&D ainsi que missions d'appui stratégique à l'innovation, notamment avec l'entreprise Novacap et l'écosystème régional,
- création de valeur en vue du développement des entreprises via le recrutement d'un business développeur, l'intensification des liens avec les SATT et les laboratoires de recherche et le suivi et la valorisation des projets, notamment ceux qui arrivent à leur terme,
- renforcement des actions du pôle en matière de développement économique : déploiement de l'Axelera Business Club, mobilisation du « club invest » pour réunir les investisseurs et sensibiliser les PME sur les levées de fonds,
- renforcement des actions à l'international notamment en Europe pour ainsi augmenter la visibilité de la filière chimie environnement,
- contribution du pôle au développement du territoire Rhône-Alpin, en s'impliquant dans les thématiques territoriales liées à la filière et en contribuant à la promotion et aux événements du territoire en complémentarité avec les acteurs existants.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2015, d'un montant de 1 833 000 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>1 098 000</b>	<b>Produits de gestion</b>	<b>892 000</b>
Frais généraux	60 000	Cotisations	399 000
Personnel salarié	466 000	Prestations (SF, ANR)	155 000
Personnel détaché	498 000	Participation adhérents et partenaires	120 000
Locations	44 000	Personnel détaché / part chargée membres fondateurs	208 000
Honoraires prestataires	20 000	Partenariats	10 000
Impôts et taxes	10 000		
<b>Actions</b>	<b>735 000</b>	<b>Subventions</b>	<b>941 000</b>
Actions Stratégie	40 000	État	277 500
Actions Innovation, écosystèmes	110 000	Région Rhône-Alpes	152 500
Actions adhérents et compétences	35 000	Métropole de Lyon	110 000
Développement international	440 000	Métropole de Grenoble Métro	25 000
Promotion et communication	110 000	Conseils généraux (Drôme, Loire, Isère)	25 000
<b>Total</b>	<b>1 833 000</b>	Région Rhône-Alpes (plan de développement international)	249 000
		Projet européen schéma de cohérence territoriale (SCOT)	102 000
		<b>Total</b>	<b>1 833 000</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit de l'association Axelera pour l'année 2015. Ce financement est destiné à soutenir les actions d'animation et de promotion locales et internationales du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association Axelera.

## 2) Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems

Le secteur du véhicule industriel et de l'automobile représente 31 000 emplois sur le territoire de la Métropole de Lyon. Renault Trucks et Iveco sont les deux plus gros employeurs du secteur avec un ensemble de près de 6 000 salariés sur le territoire de la Métropole.

LUTB-RAAC est une association créée fin 2005. Elle regroupe un pôle de compétitivité, LUTB Transport & Mobility Systems (anciennement Lyon Urban Trucks and Bus), axé sur les transports collectifs de personnes et de marchandises ainsi que le cluster régional visant à promouvoir et fédérer les acteurs de la filière

automobile de la Région Rhône-Alpes. Ayant participé activement à la création du pôle, la Communauté urbaine de Lyon est un de ses membres fondateurs.

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

Fin 2014, le pôle compte 185 adhérents (contre 180 fin 2013). Par délibération n° 2014-4452 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait subventionné à hauteur de 60 000 € le fonctionnement du pôle LUTB pour son programme d'actions 2014. Les principales actions du pôle ont permis en 2014 de :

- poursuivre le travail d'émergence et de labellisation de projets de R&D, via les réunions régulières de la commission scientifique et technique, ainsi que les 17 Think Tanks organisés sur l'année. 15 projets collaboratifs ont été labellisés en 2014,
- poursuivre le travail d'animation du réseau via les rendez-vous LUTB RAAC (3 organisés en 2014),
- conforter la visibilité et la reconnaissance nationale et internationale du pôle et de ses adhérents, via la participation à des salons et à des réseaux européens (Polis) ainsi que l'organisation des Automotive Techdays,
- travailler sur l'émergence de démonstrateurs, notamment dans le cadre de partenariats avec des territoires (Grand Genève, Métropole de Lyon, etc.) ainsi que sur la mise en place de démonstrateurs passant en phase opérationnelle (le projet City Logistics sur la logistique du dernier kilomètre démarrera courant 2015, les premiers véhicules testés dans le cadre du projet Equilibre qui concerne l'expérimentation de transport de marchandises avec des véhicules au gaz démarreront leurs tests en 2015),
- d'intensifier les efforts du pôle en matière de transport de marchandises et particulièrement de logistique urbaine via le rapprochement avec les pôles et clusters travaillant sur ces domaines.

#### b) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

En 2015, le pôle poursuivra son action de déploiement stratégique. Une attention particulière sera portée au renforcement des actions en matière de logistique urbaine. Le plan d'actions se décline comme suit :

- renforcer l'usine à produits et stimuler l'innovation via la mise en place de 15 Think Tanks annuels sur les 5 programmes de recherche, la labellisation des projets en comité scientifique et technique, des appels à projets innovation, des sessions de sensibilisation à la propriété industrielle,
- animer le réseau des membres et partenaires via les rendez-vous LUTB-TMS et les actions de sensibilisation,
- concevoir et organiser les journées scientifiques du pôle LUTB-TMS afin de valoriser les compétences des membres du pôle auprès des clients et institutionnels,
- animer l'écosystème du pôle et son ancrage territorial en relation avec les pôles de compétitivités français actifs sur les thématiques de la logistique et des transports,
- renforcer les actions relatives au transport de marchandises, via :
  - . la mise en place de démonstrateurs par des actions de valorisation des projets sur les briques applicables, par les actions communes avec des acteurs de la logistique, des infrastructures, des collectivités, etc,
  - . l'implication dans des projets territoriaux relatifs à cette thématique : expérimentation dans le cadre du projet Equilibre, candidature à des projets européens sur la thématique du transport de marchandises,
  - . le développement de partenariats avec des clusters et pôles actifs dans le transport de marchandises.
- réorganiser le travail du Rhône-Alpes Automotive Cluster afin de diversifier les membres et les actions proposées, notamment en développement la mutualisation (compétences, développement commercial, etc.),
- poursuivre et renforcer les actions en matière de formation et notamment la mise en place de l'Institut du Transport et de la Mobilité Urbaine,
- participer à la mise en œuvre de divers projets sur le territoire : soutien à CityLogistics, suivi de Transpolis, projet Equilibre, candidatures à des projets européens, etc.

Le budget prévisionnel de LUTB TMS pour l'année 2015, d'un montant de 1 471 842 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Actions de pilotage, gouvernance, reporting	297 368	Cotisations	174 326
Actions Innovation et animation du réseau de membres	989 474	Valorisations	783 418

Usine à produit d'avenir	541 000	<b>Subventions</b>	<b>514 098</b>
Animation, communication et démonstrateurs	348 474	État	129 000
Missions internationales et interclustering	100 000	Région Rhône - Alpes	325 098
<b>Accompagnement de groupes d'entreprises</b>	<b>185 000</b>	Métropole de Lyon	60 000
<b>Total</b>	<b>1 471 842</b>	<b>Total</b>	<b>1 471 842</b>

Le pôle souhaite se renforcer sur l'axe Transport de Marchandises (notamment la logistique urbaine). Dans ce contexte il est proposé de lui accorder une subvention à hauteur de 60 000 €. Ce financement est destiné à soutenir le plan d'action 2015 de l'association, notamment les actions d'animation et de montage de projets du pôle ainsi que ses actions de promotion locale et internationale et le renforcement des actions dans le transport de marchandises.

### 3) Pôle de compétitivité Techtera

Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. Au sein de la Région Rhône-Alpes sont produits 12,5 % du tonnage européen des textiles fonctionnels, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros et environ 10 000 emplois. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle compte plus d'une centaine d'adhérents. Cette position de leader européen est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus : l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH), l'Institut Textile et Chimique de Lyon (ITECH), l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard.

L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur trois axes complémentaires : soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché ; faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les TPE et PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur ; porter les innovations sur les marchés en développement.

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

Par délibération n° 2014-4454 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait subventionné le pôle de compétitivité Techtera à hauteur de 75 000 € pour son programme d'actions 2014.

Au 31 décembre 2014, Techera comptait 120 membres contre 110 fin 2013. Les principales actions du pôle se sont traduites par :

- l'organisation de 10 ateliers compétitivité autour notamment des thématiques suivantes : le textile dans les programmes de financement européen, le sport et l'électronique (textile instrumenté),
- l'organisation d'atelier innovation autour des LEDs (en partenariat avec le cluster Lumière), autour des capteurs, et des technologies de transmission d'information sans contact (RFID),
- l'organisation d'ateliers grands comptes, dont un avec Transdev au cours duquel 5 entreprises textiles ont proposé leur offre de services,
- l'organisation d'un atelier valorisation autour du programme « Toucher-crée » (découverte sensorielle des œuvres des musées) qui s'est terminé,
- la signature d'un accord de coopération entre les gouvernements français et japonais consacrant les collaborations entamées depuis la création du pôle avec le Japon,
- des actions de communication : la diffusion de newsletters, l'alimentation du blog en français et anglais, la diffusion des communiqués de presse liés aux projets de recherche et développement,
- la participation à des salons tels que le salon INDEX en Suisse,
- la participation à l'événement de la filière organisé par Unitex : « Textival »,
- l'organisation d'une mission au Japon dans le cadre du projet européen Textile 2020.

#### b) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Dans la continuité des actions portées en 2014, le pôle Techtera interviendra en 2015 sur :

- la gestion de la propriété industrielle pour la filière textile à travers deux projets : les projets TEX SHIELD et ECOLASTANE,
- l'accompagnement de projets collaboratifs de recherche et développement du montage jusqu'au financement ;
- participation du pôle au plan d'investissement stratégique Textiles Techniques et Intelligents avec un objectif de 3 projets financés,
- sensibilisation des adhérents aux guichets européens avec un objectif de 5 bénéficiaires en 2015,
- obtention du label gold des clusters,

- des actions de communication et de valorisation : la diffusion de 11 newsletters en anglais, rapports d'activité et success stories en anglais, l'amélioration du référencement des sites en anglais et en allemand,
- des actions de collaborations et d'interclustering : le projet « Textile 2020 : cluster européen pour les matériaux et textiles avancés » qui associe 8 clusters textiles européens pour des actions de développement international et Cart'Tex, base de données de savoir-faire industriels textiles à appliquer à d'autres secteurs industriels afin de porter les innovations sur des marchés en développement,
- des actions en faveur de l'identification et du développement de nouvelles sources d'approvisionnement : groupe de travail au Japon suite à la signature d'un accord de collaboration, présentation des résultats de l'étude, lancement d'une étude de sériciculture en Europe (lancée par Unitex),
- l'organisation d'une dizaine d'« ateliers » répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle et en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters de l'agglomération : atelier innovation, ateliers valorisation de projets terminés, ateliers grands comptes, atelier compétitivité,
- la participation au salon Techtextil avec un stand collectif de 27 entreprises, la participation au salon JEC avec Axelera et Plastipolis autour d'un stand collectif rassemblant 10 entreprises,
- l'appui à l'organisation de l'événement Textival, la convention d'affaires régionale des entreprises textiles.

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2015, d'un montant de 1 374 107 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Budget de fonctionnement</b>		<b>Produits de gestion</b>	
Salaires et charges	579 964	Cotisations	270 000
Achats	572 244	Prestations	273 607
Autres charges de gestion courante	101 899	Contribution volontaire en nature	120 000
Contributions volontaires en nature	120 000		
<b>Total</b>	<b>1 374 107</b>	<b>Subventions</b>	
		État	210 000
		Région Rhône-Alpes	405 500
		Métropole de Lyon	75 000
		Conseil Général de la Loire	20 000
		<b>Total</b>	<b>1 374 107</b>

Il est proposé d'accorder à Techtera une subvention à hauteur de 75 000 €. Ce financement est destiné à soutenir le plan d'action 2015 de l'association, notamment les actions d'animation et de montage de projets de recherche et développement du pôle ainsi que les projets dans le cadre du Plan Industriel Stratégique national « textiles techniques et intelligents ».

#### 4) Pôle de compétitivité Tenerrdis

##### a) - Programme d'actions pour 2015

Tenerrdis (Technologies énergies nouvelles énergies renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie) est le pôle de compétitivité des nouvelles technologies de l'énergie labellisé en 2005. Le pôle accompagne les entreprises rhônalpines sur les marchés des énergies décarbonnées. En tant que pôle de compétitivité, Tenerrdis encourage les partenariats entre les entreprises, les centres de recherche et de formation et les acteurs institutionnels pour développer des projets créateurs de compétences, d'activités et d'emplois. La stratégie de Tenerrdis repose sur trois objectifs majeurs : l'accompagnement des projets collaboratifs innovants de recherche et développement (dans le cadre des appels à projet du fonds unique interministériel notamment), l'insertion des PME dans les écosystèmes existants des nouvelles technologies de l'énergie (réseaux partenariaux, etc.), la valorisation des atouts technologiques du pôle et de ses adhérents à l'international.

Tenerrdis agit sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production à la gestion, en passant par le stockage autour des 6 filières industrielles suivantes : solaire, efficacité énergétique dans le bâtiment, hydrogène énergie, hydraulique, biomasse, gestion des réseaux et stockage électrique.

Le programme d'actions 2015 du pôle Tenerrdis portera notamment sur les aspects suivants :

- innovation collaborative : le pôle accompagne les entreprises dans le montage de projets de recherche et développement collaboratifs en favorisant les acteurs non encore présents dans la dynamique d'innovation du pôle.
- projets démonstrateurs : Tenerrdis accompagne la mise en œuvre de projets démonstrateur, notamment le projet Hyway et assure le suivi des projets régionaux tels que GreenLys, Smart Electric Lyon,
- prescription des outils de l'entreprise innovante : Tenerrdis sensibilise ses adhérents aux aspects non technologiques de l'innovation en s'appuyant sur les offres d'autres réseaux (pôles, clusters, KIC, ARDI, etc.) et en s'appuyant si nécessaire sur les outils existants, comme le Plan PME de la Région Rhône-Alpes. Tenerrdis prévoit notamment d'organiser une journée commune avec le pôle Axelera sur la biomasse,
- tenerrdis souhaite renforcer la mise en relation des PME innovantes (en particulier celles présentes dans les projets) avec les donneurs d'ordre publics et privés afin de faciliter la création de valeur à l'issue des projets labellisés par Tenerrdis à travers une journée open innovation, les rencontres adhérents, etc,
- soutien au développement et au financement des entreprises : développer et structurer un réseau d'acteurs financiers (banques, Business angels, KIC, sociétés de capital-risque, SATT) pour conseiller et orienter les entreprises dans leurs projets, contribuer aux réflexions nationales telles que le plan industriels « Réseaux Électriques Intelligents »,
- augmentation des compétences dans les PME : sensibiliser et donner accès aux nouvelles formes d'emploi adaptées aux petites sociétés (emploi partagé, portage, tutorat),
- stratégie « international » : Tenerrdis assure une veille technologique dans les pays à haut niveau de maturité technologique, soutient le développement commercial à l'export de ses adhérents, et ambitionne de mettre en place de projets démonstrateurs des technologies françaises à l'export grâce à des missions collectives de veille, la mobilisation du réseau ICN (International Cleantech Network), la mise en œuvre d'une offre globale à l'export au Maghreb, l'accueil de délégations étrangères, la participation à des salons tels que le salon EUW qui aura lieu en Autriche en novembre 2015,
- stratégie européenne : Tenerrdis souhaite plus spécifiquement renforcer son rayonnement au niveau européen en visant plusieurs objectifs: la labellisation gold, le renforcement de ses liens avec d'autres clusters européens à travers des programmes communs, l'accroissement du nombre de PME du pôle utilisant les nouveaux outils issus du programme Horizon 2020 (notamment : Défis sociétaux, Instrument PME, KIC InnoEnergy), l'accompagnement de PME sur des guichets de financement européens.

#### b) - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel du pôle Tenerrdis pour l'année 2015, d'un montant de 1 094 303 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Budget de fonctionnement</b>		<b>Produits de gestion</b>	
Salaires et charges	462 792	Cotisations	430 000
Achats	91 160	Prestations parrainage	25 000
Services extérieurs	48 900	Contributions volontaires en nature	100 000
Autres services extérieurs	368 829	<b>Subventions</b>	
Impôts et taxes	16 804	État	178 000
Dotations aux amortissements	5 818	Région Rhône-Alpes	159 810
Contributions volontaires en nature	100 000	Région Rhône-Alpes (compensation baisse dotation de l'Etat)	27 000
<b>Total</b>	<b>1 094 303</b>	Métropole de Lyon	40 000
		Conseil général de la Drôme	15 000
		Conseil général de l'Isère	15 000
		Conseil général de la Savoie	15 000
		Conseil général de la Haute-Savoie	5 000
		Métropole de Grenoble	25 000
		Ville de Grenoble	10 000
		Communauté de communes du Grésivaudan	5 000



Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	15 000
Subvention Hyway ADEME	3 333
Subvention Commission Européenne (projet COSME et Eurotech)	26 160
<b>Total</b>	<b>1 094 303</b>

En 2014, le Département du Rhône avait soutenu le plan d'actions du pôle Tenerrdis à hauteur de 15 000 €. Compte tenu des enjeux liés à la thématique énergie actuellement, il est proposé de s'inscrire dans la lignée de l'action du département et de soutenir le pôle de compétitivité Tenerrdis en lui apportant une subvention de 40 000 €. Ce financement est destiné à soutenir le plan d'actions 2015 du pôle qui portera notamment sur les actions d'animation de la filière, de montage de projets de recherche et développement collaboratifs et sur le recrutement de nouveaux adhérents sur le territoire de la Métropole de Lyon.

### 5) Cluster Lumière

Le Cluster Lumière, association loi 1901 qui compte plus de 160 adhérents (contre 150 fin 1013), a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, de Philips France, du comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'école nationale des travaux publics d'État (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville).

Le Cluster Lumière est l'unique cluster en France qui se positionne sur la filière de l'éclairage. Il a pour objet de réunir et fédérer les compétences et savoir-faire locaux et régionaux dans ce domaine et de les diffuser à une échelle nationale. Il compte parmi ses membres des métiers très différents : fabricants de modules d'éclairage, des bureaux d'études, des concepteurs éclairagistes, des maîtres d'œuvre, des installateurs, des distributeurs, s'impliquant dans le développement urbain (édifices, voirie, éclairage public, signalétique, etc.), dans le développement commercial et dans le développement immobilier de bureaux.

Le cluster Lumière répond aux enjeux majeurs que la filière de l'éclairage rencontre actuellement, soit l'efficacité énergétique, la révolution technologique des LED (diodes électroluminescentes), l'approche de l'éclairage par les usages et l'émergence de "l'éclairage intelligent" (confort, bien-être, santé pour l'homme). Le cluster permet ainsi aux entreprises de se structurer et de mener des réflexions communes pour appréhender ces évolutions technologiques et apporter des réponses conjointes répondant aux besoins des nouveaux marchés.

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

En 2014, par délibération n° 2014-4440 la Communauté urbaine de Lyon avait subventionné à hauteur de 50 000 € le fonctionnement du Cluster Lumière.

Le programme d'actions pour 2014 a porté sur:

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises : la diffusion de 10 newsletters, de 18 flash info et génération Led (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du cluster et l'enrichissement de la version française du site internet (référencement, inscription et paiement en ligne, etc.),
- la participation du cluster à des événements nationaux et internationaux tels que le salon CAPURBA en mai 2014, le Forum LED en novembre 2014, le Village des partenaires de la Fête des Lumières et la convention d'affaires « Light Festival Forum » en décembre 2014 ou encore le Congrès du « Centenaire de la Commission Internationale de l'Eclairage »,
- le développement international : la promotion à l'international du cluster (construction du réseau, accueil de délégations étrangères, interclustering) à travers notamment une mission collective sur le congrès des architectes de durban (Afrique du Sud) au mois d'août 2014 ainsi que l'accompagnement des entreprises,
- l'appui à l'innovation technologique : l'animation du programme « recherche et innovation » à travers des groupes de travail, l'accompagnement des demandes de caractérisation et d'expertise en s'appuyant notamment sur l'offre de service de PISEO, l'organisation d'événements techniques (demi-journées thématiques, conférences, journées d'échanges) sur les thématiques « design des lumières », « capteurs et détecteurs : état de l'art et perspective de la technologie », « compatibilité électromagnétique des systèmes d'éclairage », « éco-conception des éclairages LED », la mise en place d'un nouvel outil intranet sur le site du cluster permettant aux adhérents d'avoir accès aux informations de veille technologiques,
- le développement de l'innovation par les usages ayant pour objectif de fédérer les adhérents afin de proposer une offre global d'éclairage efficient via l'animation de 3 réunions de travail.

**b) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions pour 2015 s'inscrit dans la continuité par rapport aux actions conduites en 2014. Il portera notamment sur :

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises : la diffusion prévue de 10 newsletters sous un nouveau format, de 12 flash info et 6 numéros « génération Led » (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du cluster et l'enrichissement de la version française du site internet,
- la participation du cluster à des événements nationaux et internationaux tels que le salon LUMIVILLE en juin 2015, le Forum LED en novembre 2015, le Village des partenaires de la Fête des Lumières, la convention d'affaires « Light Festival Forum » en décembre 2015. L'année 2015 est l'année mondiale de la Lumière, à cette occasion, le cluster prévoit d'organiser des expositions afin de sensibiliser le grand public sur l'importance de la lumière dans l'environnement quotidien et de présenter les métiers et les formations de l'éclairage. Le cluster lancera également des actions de communication et presse autour de ces événements,
- le développement international : la promotion à l'international du cluster à travers notamment une mission collective sur le salon Big 5 à Dubaï, l'accompagnement des entreprises : missions collectives sur des salons, veille marché, soutien à la prospection et à l'implantation via le « club export », la représentation du cluster dans les instances européennes notamment dans le cadre du projet « SSL Erate »,
- la structuration du projet LUMEN : identifier des entreprises intéressées pour travailler le contenu du projet, déterminer le modèle économique, identifier un promoteur qui puisse porter le projet, engager la commercialisation des espaces, engager les premiers projets de recherche et développement.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2015, d'un montant de 732 468 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Programmes d'actions		<b>Subventions</b>	
Projet collaboratifs et Innovation	100 400	Métropole de Lyon	47 000
Événementiel - dynamisation du réseau	62 000	Région Rhône-Alpes	234 708
Communication Cluster	59 000	Commission Européenne (programme SSL Erate)	60 000
Actions internationales	104 068	CCI de Lyon + Membres fondateurs	192 000
Structure permanente		Produits du cluster (cotisations, missions export, plateforme grappe)	198 760
Charges de personnel	175 000	<b>Total</b>	<b>732 468</b>
Stagiaire	10 000		
Participation CCI et industriels	192 000		
Frais de fonctionnement	25 000		
Taxes et impôts	5 000		
<b>Total</b>	<b>732 468</b>		

Il est proposé d'augmenter ce soutien et d'accorder au Cluster Lumière une subvention à hauteur de 47 000 €. Ce financement est destiné à soutenir le plan d'actions 2015 de l'association, notamment ses actions « d'innovation ouverte » dans le cadre du projet européen « SSL Erate » (Smart Solid Lighting) et son implication dans les actions de l'année internationale de la Lumière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 332 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 110 000 € au profit de l'association Axelera,
- 60 000 € au profit de l'association LUTB - RAAC,
- 75 000 € au profit de l'association Techtera,
- 40 000 € au profit de l'association Tenerrdis,
- 47 000 € au profit de l'association Cluster Lumière,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Axelera, l'association LUTB-RAAC, l'association Techtera, l'association Tenerrdis et l'association Cluster Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657 4 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864 pour un montant de 307 000 € et opération n° 0P02O3946 A pour un montant de 25 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.**